Ville-Marie
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseiller du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police

---

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 58, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

Aucune demande

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1399A, rue Ontario Est : Aucune intervention
- 1089-1095, Côte du Beaver Hall : Aucune intervention
- 1088, rue Clark : Intervention de monsieur André Querry

10.04 - CA17 240618

Adopter de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Lucien Landry
- Bâtiments excédentaires de la CSDM

Monsieur Pierre Dénommé
- Sentier urbain

Monsieur Gilles Fret
- Passage piétonnier de la Visitation et Lartigue

Monsieur Bernard Sanchez
- Village Shaughnessy

Monsieur Réal Carbonneau
- Permis de résidence de tourisme

Monsieur Yves Chartrand
- Nouvelle équipe au pouvoir
- Diverses problématiques

Monsieur Hector Singh
- Écoles primaires dans Peter-Mc Gill

CA17 240619

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;
Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701010

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Matthieu Pajot
- École primaire sur le site de l'ancien
« Children's Hospital »

Madame Samanta Sainvil
- Site des Franciscains

Monsieur Stéphane Febbrari
- Déficit démocratique
- Espaces publics dans Peter-McGill

Monsieur Auguste Afchain
- Maison des jeunes Quinka-Buzz

Monsieur Isaac Venne-Soulieres
- Maison des jeunes Quinka-Buzz

Madame Heidi Miller
- Formule électrique

Madame Claire Adamson
- Domaine des Franciscains
- Airbnb

Monsieur Jean-Marc Lavoie
- Place Jacques-Cartier

CA17 240620

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 12, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701010

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Éric Michaud
- Airbnb

Monsieur Jacques Larin
- Bruit système Seoul Chako
- Progrès dans le dossier Airbnb

Monsieur Yves-Olivier Nzinahora
- Insalubrité et itinérance / vente de drogue

Monsieur Martial Bellavance
- Square Cabot / Rue Lambert-Closse

Monsieur Robert Hajaly
- Sulpiciens et les Soeurs-Grises
- Refuges pour les sans-abris

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Dépôt d'une motion de madame la mairesse appuyée par madame Cathy Wong (point 65.01).

CA17 240621

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240622

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1170858014

CA17 240623

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1170141010

CA17 240624

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1170141012

CA17 240625

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701010

CA17 240626

Résilier le contrat avec Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie et abroger la résolution CA17 240452

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240025 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat de 114 975 $ à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16 15788 - 2 soumissionnaires);

Attendu que les heures estimées au présent contrat sont insuffisantes aux besoins de l'arrondissement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De résilier le contrat accordé à Transport D. M. Choquette (9055-0344 Québec inc) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'abroger la résolution du CA17 240452;

D’imputer selon les interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1177203002

CA17 240627

Résilier le contrat de services professionnels de 91 186,68 $ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240465 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, accordé un contrat de 91 186,68 $ pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique (appel d'offres sur invitation VMI-17-017 - 2 soumissionnaires);

Attendu que l'analyse des bordereaux a conduit à l'octroi du contrat au soumissionnaire qui n'avait pas reçu la meilleure note globale lors de l'évaluation des offres de services;

Attendu que selon les règles d'octroi de contrat, le contrat doit être octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De résilier le contrat de services professionnels de 91 186,68 $ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie,

D'acquitter les honoraires pour les services rendus, en date du 26 septembre 2017, au montant de 5 656,77 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1170093006

CA17 240628

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 90 578,48 $ à Lemay CO inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint-Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 90 578,48 $ (appel d'offres public VMI-17-019 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'autoriser une dépense maximale de 90 578,48 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint-Dominique (appel d'offres sur invitation VMI-17-019 – 1 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Lemay CO inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lemay CO inc., soumissionnaire unique conforme, soit au prix total de 90 578,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1170093009

CA17 240629

Résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240027 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat de 158 665,50 $ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs en soutien aux opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 16 mois (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires);

Attendu que les heures estimées au présent contrat sont insuffisantes aux besoins de l'arrondissement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois;

D'imputer selon les interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1177203001

CA17 240630

Modifier la résolution CA17 240332 afin de réduire la contribution accordée de 557,53 $, dans le cadre de la formation des animateurs de jour de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une contribution totale de 1 357,95 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240332 adoptée à sa séance du 14 juin 2017, accordé une contribution de 1 915,48 $ pour la formation des animateurs des camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le montant total requis pour cette formation est de 1 357,95 $, soit un montant inférieur de 557,53 $ que celui estimé :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA17 240332 afin de réduire la contribution accordée de 557,53 $, dans le cadre de la formation des animateurs de jour de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une contribution totale de 1 357,95 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1170173002

CA17 240631

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 10 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 $ au Centre Jean-Claude-Malépart;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1170173006

CA17 240632

Modifier la résolution CA16 240176, modifier la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet des Jardins Gamelin afin de réduire la contribution accordée de 17 345,10 $ pour une contribution totale de 50 194,32 $

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240176 adoptée à sa séance du 12 avril 2016, accordé une contribution de 67 539,42 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet des Jardins Gamelin;

Attendu qu'un montant de 17 345,10 $ pour les années 2016 et 2017 n'a pas été utilisé :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

De modifier la résolution CA16 240176 et de modifier la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet des Jardins Gamelin afin de réduire la contribution accordée de 17 345,10 $ pour une contribution totale de 50 194,32 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1164405001

CA17 240633

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec les YMCA du Québec pour le « Programme jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 25 000 $ pour un montant total de 75 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention pour les années 2018, 2019 et 2020 avec les YMCA du Québec pour le « Programme Jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 $ pour l'année 2018;

De prévoir le même montant de 25 000 $ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 75 000 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1170173005

CA17 240634

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 120 126 $ pour un montant total de 360 378 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D'approuver la convention pour les années 2018, 2019 et 2020 avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 120 126 $ pour l'année 2018;

De prévoir le même montant de 120 126 $ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 360 378 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1170173004

CA17 240635

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le « Programme jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 15 000 $, pour une contribution totale de 45 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Richard Ryan

D’approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le « Programme Jeunesse » dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 15 000 $ pour l’année 2018;

De prévoir le même montant de 15 000 $ pour les années 2019 et 2020;

D’imputer cette dépense totale de 45 000 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1174105008

CA17 240636

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240637

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Le Centre récréatif Poupart de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme « Programme Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 50 000 $ pour un montant total de 150 000 $

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, pour l'année 2018, 2019 et 2020, avec le Centre Récréatif Poupart, pour les programmes « Programme Activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 50 000 $ pour l'année 2018,

De prévoir le même montant de 50 000 $ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 150 000 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Cathy Wong était absente lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1175377004

CA17 240638

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc., situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 $, excluant les taxes (Bâtiment 4201)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. des locaux situés au sous-sol et au 1er étage, d'une superficie totale de 10 106,98 pi², de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1174069016

CA17 240639

Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 102 241,52 $ pour un montant total de 306 724,56 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240107, adoptée à sa séance du 15 mars 2016, accordé un contrat, pour l'année 2016, à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie (appel d'offres publique 16-15040 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 16-15040 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De prolonger le contrat accordé à 9291-6287 Québec Inc (Groupe RNET), jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 117 577,75 $;

D'augmenter la valeur du contrat de 102 241,52 $ pour le majorer à 306 724,56 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1166890013

CA17 240640

Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme 2018 d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28 $ pour un montant total de 505 602,56 $

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240599 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, accordé un contrat à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour les districts de Saint-Jacques et de Peter-McGill (appel d'offres public 16 15608 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 16-15608 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De prolonger le contrat accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti), jusqu'au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme 2018 d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28 $;

D'augmenter la valeur du contrat de 252 801,28 $ pour le majorer à 505 602,56 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1166890032

CA17 240641

Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 272 466,19 $ à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe et autoriser une dépense maximale de 272 466,19 $ (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 272 466,19 $ pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe. (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat, d'une durée de 36 mois, à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 272 466,19 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1176071009

CA17 240642

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 94 209, 37 $ à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars et autoriser une dépense maximale de 94 209,37 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 94 209,37 $ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire) ;

D'approuver la convention avec B3 inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à B3 inc., soumissionnaire conforme, ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total maximal de 94 209, 37 $, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1176164005

CA17 240643

Approuver la convention avec 100Lux dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 2 390 $

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec l'organisme 100Lux dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II »;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale 2 390 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1176673019

CA17 240644

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme « Éco-quartier » dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1173200004

CA17 240645

Prolonger le contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc et autoriser une dépense supplémentaire de 506 979,39 $ pour un montant total de 1 520 938,17 $

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA15 240651 adoptée à sa séance du 8 décembre 2015, accordé un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateur, entretien et accessoires, d'une durée de deux ans, pour les travaux d'aqueduc (appel d'offres public 15-14828 - 11 soumissionnaires);

Attendu que la clause 6 de la Section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres 15-14828 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De prolonger le contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 506 979,39 $;

D'augmenter la valeur du contrat de 506 979,39 $ pour le majorer à 1 520 938,17 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1155382012

CA17 240646

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse et accorder une contribution annuelle de 74 570 $, pour une contribution totale de 223 710 $

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 74 570 $ pour l'année 2018;

De prévoir le même montant de 74 570 $ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 223 710 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1174105007

CA17 240647

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240648

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1173200003

CA17 240649

Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 341 849,92 $ à Axia Services pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 341 849,92 $ (appel d'offres public 17-16264 - 4 soumissions)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 341 849,92 $ pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, située au 1455 rue Bercy, pour une durée de 24 mois (appel d'offres public 17-16264 -4 soumissions);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 341 849,92 $, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1175876007

CA17 240650

Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 65,00 $, à Remorquage Centre-Ville et à Top Speed, au prix unitaire de 40,00 $, pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 45 116,19 $ (appel d'offres sur invitation 17-16547 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D’autoriser une dépense maximale de 45 116,19 $ pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) (appel d'offres sur invitation 17-16547 - 2 soumissionnaires);

D’accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 6 mois, à Remorquage Centre-Ville, à un prix unitaire de 65, 00 $ et à Top Speed, au prix unitaire de 40,00 $, conformément au cahier des charges;

D’imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1177170003

CA17 240651

Approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin que la période allouée pour compléter les travaux soit prolongée au 1er juillet 2018

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240535 adoptée à sa séance du 4 octobre 2017, autorisé la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants;

Attendu qu'en raison d'un retard dans l'octroi du contrat par le partenaire de la Ville, Devimco Développement inc., n'a pas pu réaliser les travaux sur les rues Lambert-Closse, du Sussex, Tupper et René-Lévesque :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin de prolonger la période allouée pour compléter les travaux jusqu'au 1er juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1170093004

CA17 240652

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme « éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie;

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1173200005

CA17 240653

Résilier le contrat avec Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale et acquitté les honoraires pour services rendus, en date du 30 novembre 2017, au montant de 14 084,44 $ taxes incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240617 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, accordé un contrat à Perform-Net pour le programme d'entretien ménager à la Cour municipale pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, soit 48 mois (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires);

Attendu que l'adjudicataire ne s'est pas conformé aux attentes précisées et décrites au devis pour les travaux d'entretien sanitaire à la Cour municipale;

Attendu l'article 11 des clauses administratives dudit contrat :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

De résilier le contrat avec Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour l'entretien de la Cour municipale;

D'acquitter les honoraires pour les services rendus en date du 25 novembre 2017, soit :

- services rendus pour la période du 13 novembre au 19 novembre 2017 : 7 042,22 $;

- services rendus pour la période du 20 novembre au 25 novembre 2017 : 5 281,68 $;

D'imputer cette dépense totale de 12 323,90 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1166890031

CA17 240654

Accorder un contrat de 1 371 600,18 $ à Coforce inc., d'une durée de 36 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 1 371 600,18 $ pour le programme d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 36 mois à Coforce inc., soit du 18 décembre 2017 au 17 janvier 2020, au prix total de 1 371 600,18 $, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 1176890013

CA17 240655

Approuver la convention avec Sentier urbain, se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 145 000 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec Sentier urbain, se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 145 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28 1174405005

CA17 240656

Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019-2020 » pour le Parc de La Presse et accorder une contribution annuelle de 11 050 $ pour un montant total de 33 150 $

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018 - 2019 -2020 » pour des travaux d'entretien au parc de La Presse.

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 11 050 $ pour les années 2018, 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 33 150,00 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.29 1175876008

CA17 240657

Accorder un contrat de 676 589,68 $ à LV construction pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et autoriser une dépense maximale de 762 089,68 $ (appel d'offres public VMP-17-042 - 8 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 762 089,68 $ pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand (appel d'offres publique VMP-17-042 – 8 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat à LV construction, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 676 589,68 $, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.30 1176143005

CA17 240658

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.31 à 20.39.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240659

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels au montant de 294 744,16 $, à Chevalier Morales inc. pour les services d'architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 383 167,41 $ (appel d'offres public VMP-17-025 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 383 167,41 $ pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac, (appel d'offres publique VMP-17-025 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention avec la firme Chevalier Morales inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Chevalier Morales inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total maximale de 294 744,16 $, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Lors de l'adoption de cette résolution, la mairesse s'est prévalue de son droit de ne pas voter.

Adoptée à l'unanimité.

20.31 1177579007

CA17 240660

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé et accorder une contribution totale de 50 000 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé;

D'accorder une contribution totale de 50 000$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.32 1175179010

CA17 240661

Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019 » pour la place des Montréalaises et accorder une contribution totale de 46 866 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec le partenaire Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018 – 2019 » pour des travaux d'entretien de la place des Montréalaises;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 46 866 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.33 1175876009

CA17 240662

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec MU pour la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy et accorder une contribution de 45 000 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec MU, pour la réalisation de projet de murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 45 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.34 1176890014

CA17 240663

Approuver la convention avec Multisports Métro dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la convention avec Multisports Métro dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » qui se tiendra le 18 février 2018;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 $;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.35 1170318011

CA17 240664

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 86 668,45 $ à Agence ReliefDesing.CA. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 86 668,45 $ (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 -3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 86 668,45 $ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Agence ReliefDesign.ca.inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Agence ReliefDesign.ca.inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total de 86 668,45 $, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.36 1177763002

CA17 240665

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 704 $

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 $ au Comité social Centre-Sud inc;
- 4 000 $ au Centre récréatif Poupart inc;
- 5 000 $ au Comité logement Ville-Marie de Montréal;
- 650 $ à La R'Voyure Projet Traditionnel;
- 1 000 $ à la Fondation de la Commission scolaire de Montréal;
- 500 $ au Jeune Conseil de Montréal;
- 5 000 $ au Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville;
- 780 $ à l'Association des résidants du Vieux-Montréal;
- 3 774 $ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;

D'imputer cette dépense totale de 25 704 $ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.37 1170619009

CA17 240666

Accorder un contrat au prix unitaire de 139,95 $ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 $ / h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 $ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 179 338,01 $ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix unitaire de 125 $/h, pour 2 tracteurs/chargeurs au prix total de 114 975 $, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'accorder, à cette fin, un contrat à S. Boudrias Horticole inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de 139,95 $/h, pour 1 tracteur/chargeur au prix total de 64 363,01$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.38 1175382006

CA17 240667

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 99 685,63 $ à Lashley + Associates Corporation pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Guy / Paxton et autoriser une dépense maximale de 99 685,63 $ (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Valérie Plante

D'autoriser une dépense maximale de 99 685,63 $ pour l'élaboration des plans, du cahier de charges, de l'estimé des coûts ainsi que pour le suivi et la surveillance de chantier dans le cadre du projet d'aménagement du parc Guy / Paxton (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaire);

D'approuver la convention de services professionnels avec Lashley + Associates Corporation;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lashley + Associates Corporation, soumissionnaire conforme, ayant obtenu le plus haut pointage, au prix total de 99 685,63 $, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.39 1176143006

CA17 240668

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240669

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2017

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1175237005

CA17 240670

Autoriser préalablement une somme de 14 634 100 $ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser préalablement une somme de 14 634 100 $ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1175384002

CA17 240671

Relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1170858012

CA17 240672

Autoriser la prolongation du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 », volet « Soutien aux initiatives des organismes », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser la prolongation du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017, volet « Soutien aux initiatives des organismes », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, aux conditions et exigences décrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1170318010

CA17 240673

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2017

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1175237006

CA17 240674

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240675

Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

Attendu que, le 22 novembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-273 intitulé Règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
1175384001
(CA-24-273)

CA17 240676

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

Attendu que, le 22 novembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-275 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1170318007
(CA-24-275)

CA17 240677

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

Attendu que, le 22 novembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-277 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1170318005
(CA-24-277)

CA17 240678

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

Attendu que, le 22 novembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-278 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1170318006
(CA-24-278)

CA17 240679

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

Attendu que, le 22 novembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-276 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1170318008
(CA-24-276)

CA17 240680

Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 22 novembre 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 5 décembre 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1041, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

   a) de déroger notamment à l'article 507 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

   b) d'éclairer, par rétroéclairage, toute enseigne de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble autorisée conformément à la réglementation en vigueur, et ce, uniquement sur les plans de façade de la « construction hors toit » correspondant aux étages supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
1177199017
pp 364

CA17 240681

Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) – 2e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 22 novembre 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 5 décembre 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
   a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
   b) de démolir les 3 bâtiments existants;
   c) de construire un bâtiment commercial de 4 étages, le tout substantiellement conforme aux plans A100 à A108, signés et scellés par M. Daniel Lapalme, architecte, estampillés par l'arrondissement le 9 novembre 2017;
   d) d'occuper, aux fins d'un usage commercial autorisé de la catégorie M.8, une superficie de plancher supérieure à 200 m² par établissement;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
   a) fournir, préalablement à la délivrance des certificats d'autorisations de démolition pour les bâtiments visés, le dépôt d'une lettre de garantie totale de 551 240 $, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, cette garantie monétaire devant demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés;
   b) soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1177199016
pp 362

CA17 240682

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 22 novembre 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 5 décembre 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour les lots 1 181 954 et 1 181 987 situés en bordure de la rue De La Gauchetière entre les rues Bernadette et Notre-Dame-de-Lourdes, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de démolir tout en conservant et restaurant la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
b) d'agrandir et de réunir les bâtiments situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, malgré les articles 9 et 177 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout substantiellement conforme aux plans signés et scellés par Menkes, Shonner, Dagenais, Letourneux, architectes, daté du 13 avril 2017 et estampillés par l'arrondissement le 4 octobre 2017;
c) d'occuper la totalité du bâtiment aux fins de l'usage « bureau »;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
b) conserver in situ et restaurer la façade du bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière Est afin de l'intégrer au projet d'agrandissement;
c) fournir, au dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 441, rue de La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou de fin de bail;
d) au dépôt de la demande de permis de transformation, fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet qui met en valeur les façades tout en contribuant au confort de la rue;
e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure de titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:
i) préserver et mettre en valeur l'ensemble formé de deux immeubles
ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

3) De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie bancaire de 115 075 $; cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au paragraphe 1 soient réalisés et qu'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet soit fourni;

4) De fixer un délai de 60 mois pour l'obtention d'un permis de transformation pour les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
1174869010
pp 365

CA17 240683

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de règlement et l'a soumis à une consultation publique le 5 décembre 2017 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

a) de déroger notamment aux articles 134, 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
b) d'occuper le rez-de-chaussée (environ 232 m^2) du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée par rapport à un autre restaurant.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
1170607009
pp 366

CA17 240684

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018 – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la conseillère Sophie Mauzerolle donne avis de motion de l'adoption le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
1170858008
CA-24-274

CA17 240685

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240686

Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionné par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. 2 permettant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1173820004

CA17 240687

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o.553, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 506 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1176673020

CA17 240688

Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Denis

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Denis, de la façon suivante :

- 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique;

- 11 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et de Bullion;

- 3 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues de Bullion et Hôtel-de-Ville;

- 20 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Hôtel-de-Ville et Sanguinet;

- 9 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1175914009

CA17 240689

Fermer et retirer du domaine public, à titre de parc, le lot 1 566 498 et une partie du lot 1 566 499, situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De fermer et de retirer du domaine public, à titre de parc, l'ensemble du lot 1 566 498 ainsi que la partie du lot 1 566 499 située au sud de l'axe reliant le coin sud-est du lot 1 566 496 au coin sud-ouest du lot 1 566 497, ces lots du cadastre du Québec étant situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine;

De verser les susdits lot et partie de lot au domaine privé de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1177199019

CA17 240690

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 1re partie, B)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 554 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 507 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 111 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 108 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1177209010

CA17 240691

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages « école d'enseignement spécialisé, salle de réunion, salle de réception, activités communautaires et socioculturelles » au 1088, rue Clark

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

1) D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages suivants au 1088, rue Clark:

a) l'usage école d'enseignement spécialisé dont la superficie dépasse 200 m^2, et ce, conformément au paragraphe1° de l'article 136 de ce règlement;

b) les usages salle de réunion, salle de réception, activités communautaires ou socioculturelles, et ce, conformément à l'article 225, de ce règlement;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

a) l'usage école d'enseignement spécialisé ne devra pas dépasser l'équivalent de 60% du bâtiment pour une superficie maximale de 1 430 m^2;

b) l'aire d'accueil au rez-de-chaussée, les vestiaires et les toilettes devront demeurer publics pour l'ensemble des occupants et des visiteurs;

c) la salle de spectacle multi fonctionnelle devra être louée et être accessible au grand public.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Cathy Wong

40.16 1173332002

CA17 240692

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) des ordonnances désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), les ordonnances E-7.1, o. 54 et E-7.1, o. 55 désignant :

- les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018;

- et fixant les conditions d'usage des kiosques utilisés par les artistes exposants.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1172624011

CA17 240693

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « établissement cultuel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D’autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d’urbanisme de l’arrondissement de Ville-Marie (01-282), l’usage « établissement cultuel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est, et ce, conformément au paragraphe 1° de l’article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1176255014

CA17 240694

Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250, René-Lévesque Ouest, ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 198 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250 René-Lévesque Ouest, ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1175914010

CA17 240695

Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ-S 4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ S-4.1.1), d'un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1173332005

CA17 240696

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

CA17 240697

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1er projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement d'urbanisme sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'autorisation d'aménager un café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée conformément aux plans préparés par Jean-Pierre Lagacé architecte, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 7 septembre 2017;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
a) de privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
1174869013
pp 367

CA17 240698

Modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai existant par l'obligation de débuter les travaux de construction jusqu'à la réalisation de la structure du premier étage de la première phase - Projet Tours du Quartier des spectacles

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

De modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai de réalisation par l'obligation de débuter la construction de la première phase du projet immobilier visé par la résolution CA13 240403, et ce, jusqu'à concurrence des fondations et de la structure de premier étage hors sol.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1170867006

CA17 240699

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » dans le bâtiment situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et des lots 1 179 419 (1075, côte du Beaver Hall), 1 284 498 (1081-1083, côte du Beaver Hall) et 1 179 416 (1089-1095 côte du Beaver Hall)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Valérie Plante

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, dans la totalité du bâtiment projeté situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et sur les lots 1 179 419 (1075, côte du Beaver Hall), 1 284 498 (côte du Beaver Hall) et 1 1179 416 (1089-1095, côte du Beaver Hall), l'usage « université », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 301 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1174869011

CA17 240700

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la conseillère Sophie Mauzerolle donne avis de motion de l'adoption, d'un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles

Adoptée à l'unanimité.

40.24
1170858015
CA-24-279

CA17 240701

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.25 et 40.26.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1172701010

CA17 240702

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au parc Jean-Drapeau pour l'année 2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 555 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1176493006

CA17 240703

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2017-2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 556 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1176493005

CA17 240704

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 $ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs – Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 $ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

40.27
1177128008
CA-24-280

CA17 240705

Déclaration non-partisane pour une école primaire dans le district Peter-McGill

Attendu que le district Peter-McGill est un milieu de vie habité où l'on retrouve au coeur de Montréal une mixité sociale qu'il faut préserver;

Attendu que le centre-ville doit accueillir et être habité par des familles de tous les milieux socioéconomiques;

Attendu que le district Peter-McGill est un milieu de vie habité où l'on retrouve au coeur de Montréal une mixité sociale qu'il faut préserver;

Attendu que le centre-ville doit accueillir et être habité par des familles de tous les milieux socioéconomiques;

Attendu que les familles de Peter-McGil demandent une école publique;

Attendu que le projet du Children Hospital prévoit une école primaire dans sa nouvelle construction;

Attendu que les règles de la Commission scolaire de Montréal ne permettent pas l'implantation d'une école primaire sans être propriétaire du bâtiment;

Attendu qu'il est impératif que les familles résidentes dans le district Peter-McGill puissent élever leurs familles dans leur quartier :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Cathy Wong

De collaborer avec le Ministère de l'Éducation et la Commission scolaire de Montréal pour assurer le développement d'une école primaire dans le district Peter-McGill.

Adoptée à l'unanimité.

65.01

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 13 février 2018 à 19 heures, à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 13.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240008
lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2017